

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN359

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

à l'alinéa 98, les mots « et demeurent intéropérables avec leurs alliés occidentaux les plus capables » sont ainsi remplacés par les mots « sans pourtant méconnaître que le surinvestissement technologique est également un des risques que font courir ces menaces. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les avancées techniques en matière d'automatisation posent pour les armées des questions éthiques délicates.

Alors que le présent rapport souligne justement les risques que représente le nivellement technologique ; il manifeste, paradoxalement, une confiance exagérée dans la capacité des technologies de pointe de faire atteindre à la France et à ses armes leurs objectifs.

Afin de se prémunir de toute dérive, le présent amendement vise à placer effectivement les dispositifs les plus récents sous contrôle humain.